



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-07-2026 /

Dossier complet le : 05-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021351/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques sur trackers sur la commune de Trilbardou (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELECTRICITE D'AZUR

Raison sociale

ELECTRICITE D'AZUR

N° SIRET

98452531100010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Bertin

☒ Monsieur

Prénom(s)

Simon

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur des structures de type ombrières agrivoltaïques, sur une emprise projet totale (surface cloturée + pistes extérieures) d'environ 20,4 hectares, pour une puissance d'environ 6,6 MWc. Le système se compose de tables possédant un unique axe de rotation placé entre 2,50 m et 2,60 m de hauteur, dont le point le plus bas se trouve à environ 1,14 m au-dessus du sol et le point haut à environ 4,06 m. Les rangées de tables sont espacées d'une distance inter pieux d'environ 13,20 m. Ces tables sont perméables à la pluie et ne modifient pas les écoulements. Le système est implanté sur pieux battus réversibles, dont la profondeur sera déterminée après étude de sol. -Nombre de module : 13 990 -Nombre de table : 464 -Emprise au sol (art. R*420-1 du code de l'urbanisme) : 29 863 m²

4.2 Objectifs du projet

L'agrivoltisme, permet d'établir une véritable synergie entre la production agricole et la production d'énergie solaire. Cette combinaison des énergies renouvelables et des activités agricoles crée un modèle durable pour l'agriculture française tout en offrant une source d'énergie compétitive et non délocalisable. L'agrivoltisme présente ainsi un double avantage : - Il génère une valeur ajoutée à la production agricole, - il offre une solution à la problématique foncière soulevée par l'expansion inévitable de l'énergie solaire photovoltaïque. L'installation apportera directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu : 1. L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ; 2. L'adaptation au changement climatique ; 3. La protection contre les aléas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phases sont décrites avec plus de précision ci-dessous : - Préparation et sécurisation du site : La première phase du chantier consistera à installer les équipements temporaires nécessaires à la réalisation des travaux, notamment la base vie, les zones de stockage, les accès chantier et les dispositifs de sécurisation du site. Les clôtures définitives seront installées dès le début des travaux afin de sécuriser le périmètre du projet et de limiter les accès non autorisés. Les zones de circulation, de stationnement et de stockage seront matérialisées avant le démarrage des travaux. Les opérations de nettoyage, débroussaillage, nivellement ou terrassement seront limitées aux secteurs strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les terrassements seront principalement liés à la création des pistes internes, aux plateformes techniques, aux tranchées électriques et à l'installation des équipements annexes. - Réalisation des tranchées : Les tranchées nécessaires aux réseaux électriques internes seront réalisées avant le montage des structures photovoltaïques afin de faciliter l'organisation du chantier et de limiter les reprises ultérieures. Ces tranchées permettront la mise en place des fourreaux, câbles électriques et réseaux de communication reliant les différents équipements de la centrale. Les matériaux excavés seront réutilisés pour le remblaiement dans la mesure où leur qualité le permet. Les surfaces concernées feront l'objet d'une remise en état après travaux. - Fondations des structures photovoltaïques : Les structures agrivoltaïques seront implantées sur des fondations de type pieux battus ou pieux vissés, sous réserve des conclusions des études géotechniques réalisées préalablement aux travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la centrale agrivoltaïque produira de l'électricité d'origine renouvelable tout en permettant la poursuite de l'activité agricole. Concernant le volet agricole, le système rotatif des parcelles concernées par le projet évolue autour d'une rotation en grande culture de blé / moutarde / orge d'hiver / colza. La technologie proposée, telle que les ombrières dynamiques permet des productions agricoles sous-jacentes et le passage des engins agricoles de l'exploitation. La distance entre les rangées de panneaux, ainsi que le pilotage agronomique, permet une mécanisation simple de la parcelle agrivoltaïque et l'utilisation des outils traditionnels. Un raccordement peut être soit enterré soit aérien suivant les besoins d'adaptation à l'environnement. Le choix du raccordement relève de la responsabilité du gestionnaire du réseau public, elle sera réalisée après obtention de l'autorisation d'urbanisme. Cette hypothèse devra être confirmée par une étude détaillée menée par Enedis réalisée dans les phases ultérieures du projet. Les interventions sur la centrale consisteront à des opérations de maintenance des équipements et du couvert végétal non agricole (sous les tables principalement). La télégestion à distance permet d'être averti en cas de défaillance et de réagir rapidement pour des opérations de maintenance corrective. Aucun raccordement à l'eau potable ou aux eaux usées n'est prévu en phase d'exploitation. Le nettoyage des poussières, pollen ou fientes accumulées sur les modules s'effectuera « naturellement » par les eaux de pluie (de par l'inclinaison des panneaux). Dans le cas des installations de centrales agrivoltaïques sur ombrières dynamiques, les principales tâches de maintenance curative sont :

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire - Déclaration ICPE - Étude Préable Agricole - Par ailleurs, une demande de raccordement sera réalisée auprès d'ENEDIS - Étude hydraulique permettant de statuer sur la nécessité d'un DLE. (cf. partie 5.3.7)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Lineaire de cloture Puissance estime	(20,4, ha) (2,9, km) (6,6, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Trilbardou

Code postal : 77450 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2.812730 , , " Lat. : 48.942897 , , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ′ ″ Lat. : ° ′ ″

Point de d'arrivée : Long. : ° ′ ″ Lat. : ° ′ ″

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise projet est localisée au droit de la zone Agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trilbardou. D'après le PLU : Les constructions et installations d'intérêt collectif liées à la voirie, à la gestion forestière et au transport de l'énergie électrique sont

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	L'emprise projet est située à environ 160 m de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Marne de Couprvay à Pomponne" et à environ 450 de la ZNIEFF de type 1 "Plans d'eau de Trilbardou".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'emprise du projet agrivoltaïque est localisée en partie dans le périmètre de protection du monument historique « l'Eglise de Sainte-Genevieve ». Une étude paysagère a été réalisée et l'ABF consulté. Les covisibilités observées sont faibles.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Trilbardou est couverte par le PPRI de la vallée de la Marne d'Isles-les-Villenoy à Saint-Thibault-des-Vignes. L'emprise projet n'est pas concernée par un zonage du PPRI impliquant des
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	L'emprise du projet est comprise dans le périmètre la ZRE souterraine de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est localise a environ 420 m de la zone Natura 2000 des Boucles de la Marne. Une notice d'incidence Natura 2000 a ete realisee. En l'absence d'incidences significatives, aucune mesure n'est proposee.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet fera partie integrante de l'exploitation agricole. Par ailleurs, ces installations seront reversibles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'emprise projet est traversee par une ligne electrique aerienne moyenne tension (HTA). Les servitudes relatives a cet ouvrage ne sont pas contraignantes pour le projet agrivoltaique. En revanche, le battage des pieux necessaire a l'ancrage des structures implique l'utilisation d'engin de battage susceptibles de rentrer en contact avec les lignes electriques traversant les parcelles. Afin de garantir la securite des travaux et de respecter les
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'etre sujet : - Au retrait-gonflement des argiles ; - Aux debordements de nappe ; - Aux effondrements et / ou affaissements de cavite ; - Aux incendies
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet engendrera des déplacements et trafics uniquement lors des phases chantier pour la livraison des matériaux, modules, structures métalliques. Cette incidence sera temporaire. En phase, d'exploitation aucun trafic particulier n'est envisagé. Uniquement lors de la phase chantier de manière temporaire. Les travaux seront interdits de nuit.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Uniquement lors de la phase chantier de manière temporaire. Les travaux seront interdits de nuit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore n'est attendue en phase exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La centrale agrivoltaïque n'engendre aucune émission lumineuse en phase d'exploitation. Les panneaux photovoltaïques ne produisent pas de lumière et fonctionnent uniquement par captation du rayonnement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En ce qui concerne l'émission des gaz d'échappement issus des engins de chantier, celle-ci sera limitée car les véhicules utilisés respecteront les normes d'émission en vigueur en matière de rejets atmosphériques. Les effets de ces émissions, qu'il s'agisse des poussières ou des gaz seront négligeables compte tenu de leur faible débit à la source.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier, les déchets seront traités vers des filières adaptées. La plupart des déchets sont des déchets non dangereux, issus des emballages des modules (carton/palette/bois/plastique...) Le dépôt d'ordure, détritus, déchets agricole ou matériaux de demolition ne sera pas autorisé sur l'emprise projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'emprise du projet agrivoltaïque est localisée en partie dans le périmètre de protection du monument historique « l'Eglise de Sainte-Genevieve ». A ce titre, une étude paysagère a été réalisée afin de définir des mesures considérant l'insertion du projet dans les abords du monument historique et les enjeux paysagers locaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La description est plus précisément définie au sein de la Notice d'Accompagnement au cas par cas annexée au présent dossier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures : -Réduction des emprises au strict nécessaire et adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - Maintien d'une zone de recul non aménagée pour éviter les covisibilités depuis la RD89, entrée de ville et église - Conservation des éléments structurant du paysage et évitement des zones à forte valeur paysagère -Mise en place d'un plan de gestion logistique - Autorisation des engins et matériels homologues -Privilégier les circuits-courts d'approvisionnement en matériaux -L'ensemble des intervenants sur le chantier respectera la Charte «Chantier Vert » et cahier des charges environnemental et sera suivi par un coordinateur environnemental -Choix d'un système d'ombrières agrivoltaiques sur pieux battus pivotables et orientables -Engagement sur la gestion des terres agricoles -Choix de la période de travaux pour la stabilité des sols - Réalisation d'études géotechniques préalables aux travaux -Remise en état du site après le chantier - Dispositif chantier anti-pollution - Echanges avec les différents concessionnaires -Optimisation des besoins en eau lors de la phase chantier -Choix de conception d'un revêtement perméable -Choix d'une structure de panneaux permettant de conserver une surface d'infiltration égale à la surface d'origine -Optimisation des besoins en eau lors du nettoyage des panneaux -Maintenance effectuée de façon régulière et après des épisodes pluvieux intenses - Bac de rétention du poste de transformation - Assurer la neutralité hydraulique du projet pour une pluie de retour de 30 ans - Techniques de construction et prescriptions adaptées aux risques et aléas géotechniques mis préalablement en évidence - Projet conçu pour permettre la défense incendie et le respect des préconisations du SDIS - Respect de l'emprise stricte du chantier - Préservation de stations du Cynodrome

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de parc agrivoltaïque d'une puissance d'environ 6,6 MWc est localisé sur la commune de Trilbardou dans le département de la Seine-et-Marne (77). Le choix du site a été guidé principalement par la vocation agricole du projet. La parcelle retenue présente des conditions agronomiques modestes, avec des rendements limités, ce qui en fait un terrain particulièrement adapté à un projet agrivoltaïque combinant production d'énergie renouvelable et maintien d'une activité agricole. Sa localisation permet également d'assurer une bonne intégration du projet dans un territoire agricole à proximité du bourg. Les parcelles sont situées en dehors de toutes zones de protections naturelles (Natura 2000, trame verte et bleue, ZNIEFF, APB, PNR, réserve naturelle...). Par ailleurs le site présente une faible visibilité depuis le village de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bertin

Prénom Simon

Qualité du signataire	Directeur general
-----------------------	-------------------

À 2 rue Guiglia, 06000, NICE

Fait le 23-07-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)